



Handicape a 80 % et abus de faiblesse

Par **ZORG**, le **09/02/2009** à **15:12**

bonjour a vous tous,rnrnje vous explique le cas par point :rnrn-mariage entre francais et ressortissante d'algeri rn-18 mois de vie commune et elle s'en va vivre dans une autre villern - procedure et annulation de mariage decidee par le juge.rnrncette personne a t elle le droit de garder son titre de sejour en sachan qu'il y a eu abus de faiblesse (l'homme etant handicape a 80 %) et non consommation de mariage ? a t elle le droit de vivre en france, comme si de rien n'etait ?rn merci pour vos reponses rnrncordialement rnrnM.S

Par **nathalie**, le **09/02/2009** à **19:34**

cet homme est il conscient de ses actes et apte a prendre ses decisions tout seul? car s il en est capable il est difficil de prouver qu'elle a profité d'un andicape l'empechant d'etre en incapacitée de decider si oui ou non il souhaitais se marier avec elle. Parcequ'en fin de compte ce n'est pas son andicape qui est a l'origine du titre de sejour de cette femme mais bel et bien ce mariage et je suis desolée mais handicapé ou non combien de français se font avoir sentimentalement pour que certains obtiennent leurs papiers?rnJe ne connait pas la loie dans ce cas un expert repondra mieux que moi mais je dit ce qui me semble logiquernbisous et courage

Par **ZORG**, le **09/02/2009** à **21:11**

Bonsoir, merci de votre reponse, rnrncet homme est sous tutelle depuis qu'elle a quitte le domicile conjuguale en juin 2007.rnCe matin il y a eu conciliation le tuteur etait present mais la

partie adverse non. le juge a pris compte du dossier de cet homme car c'est l'épouse qui a demandé le divorce .. le juge a mis une annulation de mariage au dossier.
Elle vit quelque part en France, travaille .. cet homme est mon voisin je le connais depuis des années et il en a été très bouleversé et perturbé ..
Ce que je ne comprend pas c'est que si il y a eu annulation de mariage, cette femme peut elle encore garder son titre de séjour de dix ans en sachant que ce mariage (apparemment d'après la famille toutes les pièces et preuves sont contre cette femme) est à caractère "frauduleux" ! cela saute aux yeux !
c'est inadmissible je trouve, qu'elle puisse s'en tirer ainsi .. ceci dit je ne connais pas la suite des événements ...

Par **nathalie**, le **09/02/2009** à **22:44**

bonsoir si il y a annulation et que vous avez les preuves qu'il y a eu fraude apportez tout ceci à la préfecture du département qui était en charge de suivre son dossier concernant son titre de séjour! signalez leurs tout ceci et eux seuls vous répondront. car je ne sais guère si l'on peut annuler un titre de 10 ans dommage que celui-ci dure aussi longtemps je dirais.
bon courage cet homme n'a pas eu de chance c'est vrai, mais surtout qu'il ne généralise pas car tous ne sont pas comme cela moi mon mari est tunisien on a un fils ensemble, il a obtenu sa carte de 10 ans aussi mais lui est toujours là et m'aime toujours autant. c'est dommage que d'autres salissent de belles histoires.
le conseil le plus sûr que je puisse vous donner c'est de vous renseigner directement par écrit en main à la préfecture qui est chargée de ce titre et demandez leurs s'il peut y avoir recours contre ce titre
bonne nuit et courage